

Décret n°2000-387 du 11 Décembre 2000
déclarant close la session ordinaire du Conseil National de Transition

Le Président de la République

Vu l'Acte Fondamental ;

Vu le décret n° 2000-260 du 5 octobre 2000 portant convocation du Conseil National de Transition en session ordinaire ;

Vu le décret n° 99 - 1 du 12 janvier 1999 portant nomination des membres du Gouvernement ;

DECRETE :

Article unique.- Est déclarée close, le vendredi 15 décembre 2000, la session ordinaire du Conseil National de Transition ouverte le dimanche 15 octobre 2000.

Fait à Brazzaville, le 11 Décembre 2000

Denis SASSOU-NGUESSO.-

Par le Président de la République,

Le ministre de la communication, chargé des relations
avec le Parlement, porte parole du Gouvernement,

François IBOVI.-